

# NAO ARF - 2021

## COPIE A REVOIR !

C'est aujourd'hui que s'est tenue la **réunion paritaire de négociation** sur les salaires et les avantages sociaux pour le **périmètre ARF**. Par un accord de méthode définissant ce périmètre (hors Chrono et Simply Frais), la Direction Générale ARF présente ses propositions issues des échanges et demandes précédemment exprimées (cf. revendications CFTC du 19 février) ; ainsi que des engagements sur un calendrier de négociation dès le 2nd trimestre pour **un projet d'accord télétravail et l'ouverture de la négociation sur l'évaluation de la performance des employés** (GDI hypers, ARL, ARS/ARA et RVE supers).

### DES PROPOSITIONS via 4 GRANDS THEMES !

- **La protection sociale**
  - Extension et alignement de la même règle pour tous sur la carence maladie alors portée à 6 mois d'ancienneté (et non plus 3 ans)
  - Engagement de l'entreprise à ne plus faire de paye à « 0 » en reprise de paiements liés à la subrogation et la garantie d'un minimum de reste à vivre d'au moins un RSA
  - Dotation du fonds de secours Humania (déjà étendu à tous les salariés ARF)
  - Poursuite des négociations en cours « Frais de santé et Prévoyance » en vue d'un accord distinct et performant (cf communication CFTC déc. 2020)
- **La sécurisation des parcours professionnels**
  - Poursuite de la négociation sur le projet d'accord GPEC avec la mise en place vivement souhaitée de l'observatoire des métiers et la transformation des métiers en corollaire des orientations stratégiques de l'entreprise
  - Ce projet d'accord intégrant les mesures relatives à l'accompagnement des seniors et la gestion des fins de carrière
- **Les conditions de travail, les avantages sociaux**
  - Simplification et convergence de la journée de solidarité par un mécanisme dès la 1<sup>ère</sup> heure supplémentaire (et non plus issue d'une planification)
  - Amélioration de la gratification pour la médaille du travail (sous forme de bons d'achat)
- **La rémunération, le pouvoir d'achat**
  - Poursuite de l'indemnité de départ à la retraite de 5 mois de salaires pour les employés et Agents de Maîtrise
  - Ristourne sur achats portée à 15% du 10 au 17 de chaque mois (avril à novembre) et du 13 au 31 décembre 2021 (hors EEGP, bijouterie et carburants)
  - Augmentation salariale de +1,3% en 2 temps et 2 conditions : +0,8% en avril 2021 puis +0,5% en octobre 2021 (en rétro actif sur la paie de février 2022 sous réserve d'atteinte de l'objectif EBITDA de 2021 alors validés)
  - Augmentation minimale pour l'encadrement de +0,8% (et non +0,5% en référence)

**Pour la CFTC ARF, la copie est à revoir !** Ces propositions, dans un contexte il est vrai de résultats fragiles et de perspectives incertaines, doivent néanmoins **tenir compte des efforts et de la reconnaissance du professionnalisme des équipes et de chacun !** Les résultats de 2020 en sont aussi la preuve. La volonté de convergence des accords et des statuts, par petites touches, prendra tout son sens dans un **futur accord sur l'évaluation de la performance** (une GDI identique, équitable pour tous?!). Beaucoup d'autres sujets nécessitent cette même convergence : **les propositions de la Direction écartent nos revendications** sur les solutions repas pour tous, l'amélioration des budgets ASC, les astreintes indemnisées et revalorisées à l'identique, une enveloppe spécifique pour une légitime égalité professionnelle, l'attribution de CP supplémentaires pour ancienneté, etc... **Et que dire de cette proposition d'augmentation salariale composée d'une partie conditionnée à des enjeux économiques de Groupe que nous ne connaissons pas et d'une partie principale inférieure à l'augmentation du SMIC et de ses conséquences sur le tassement des grilles ?!**

Face aux réactions défavorables unanimes des délégations, la Direction s'engage à revenir vers nous avec d'ultimes propositions. Dans cette année d'anniversaire des 60 ans d'Auchan, que la nuit porte conseil...